

DEMANDE DE RÉSERVATION OCCUPATION CENTRE ALBERT CAMUS

DEMANDE À DÉPOSER 1 MOIS MINIMUM AVANT LA MANIFESTATION
ET ACCORDÉE SOUS RÉSERVE DE DISPONIBILITÉ

MANIFESTATION

À cocher	Salle de Spectacle 350 pers max	Salle d'Exposition //////////	Hall d'entrée //////////

Nom de la manifestation :

Nature (merci d'entourer) :

Culturel / Loisirs Social / Humanitaire Conférence / Séminaire Autre (précisez) :

Date (jours et heures) de la manifestation :

Précisez en cas de dates multiples :

Date	Précisez : Ex : préparation, répétition, spectacle, rangement, ...	Créneaux horaires : début et fin

Nombre de personnes attendues :

Souhaitez-vous faire un affichage papier sur les supports municipaux : **oui** **non**

Nombre et format des affiches :

DEMANDEUR

Association(s)/Organisme :

Adresse du siège social :

	Responsable	Co-responsable (s'il y a lieu)	* Personne signataire de l'arrêté (si différent)
NOM			
Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail			

* Seul le demandeur est légitime pour signer l'arrêté, à défaut, une procuration sera demandée avec présentation de carte d'identité.

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- Copie des statuts pour les associations
- Attestation d'assurance couvrant la manifestation

Sollicitez-vous la présence du Maire ou d'un représentant ? **oui** **non**

Si oui, à quelle heure :

DEMANDE DE MATÉRIELS ET AUTRES

Nature	OUI	NON	Date et heure mise à disposition
Sonorisation <i>Déclaration des droits d'auteurs auprès de la SACEM à la charge du demandeur</i>			
Dispositif de secours aux personnes (à la charge du demandeur)			
Défibrillateur			
Personnel SSIAP pour la durée de la manifestation <i>Obligatoire pour chaque manifestation</i>			
	QUANTITÉ		
Autre :			

INFORMATIONS**MERCI DE PRÊTER ATTENTION AUX POINTS SUIVANTS :**

- En cas d'annulation de manifestation, merci d'en informer rapidement la Mairie
- Le régisseur du CAC assure l'ouverture et la fermeture des locaux aux jours et heures indiqués dans la demande
- L'agencement des matériels n'est pas à la charge de la Mairie
- L'implantation de banderoles et affiches sur le rond-point Saint Frai est INTERDITE
- La présente demande, autorisée, fera l'objet d'un arrêté formalisé par le secrétariat de la Mairie
- Dès réception de la facture, l'organisateur règlera les frais de participation de la salle de spectacle et du SSIAP

Date :**Signature du demandeur :****Signature de Mr le Maire :****Signature du représentant CAC :**